

## STATIONNEMENT POUR PERSONNEL RETRAITÉ

Entente négociée le 26 avril 2011 entre

l'Association du personnel retraité de l'uOttawa, l'Association des professeurs retraités de l'uOttawa  
et le Bureau du stationnement et transport durable

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011

---

Bureau du stationnement et transport durable

139 Louis-Pasteur, pièce 133

(613) 562-5800, poste 3807

[Park@uottawa.ca](mailto:Park@uottawa.ca)

[www.stationnement.uottawa.ca](http://www.stationnement.uottawa.ca) / [www.parking.uottawa.ca](http://www.parking.uottawa.ca)

1. Activités et réunions des Associations du personnel retraité (professeurs et personnel de soutien) : Stationnement de courtoisie au garage Brooks :

- Des validations pour le stationnement de courtoisie au garage Brooks seront remises aux associations selon le besoin, pour distribution à leurs membres pour les activités et réunions de l'association, comme c'est le cas depuis plusieurs années;
- Comment utiliser la validation : En entrant le garage Brooks, prendre un billet d'entrée. À la sortie du garage, d'abord insérer le billet d'entrée dans le poste de paiement et lorsque le tarif paraît à l'écran, insérer la validation, qui servira de paiement pour le stationnement. Cette validation permettra donc de quitter le garage sans payer;
- Si le garage Brooks est complet à son arrivée, le membre devra se stationner soit au garage Mann, soit au garage Desmarais et *en informer immédiatement* le Bureau du stationnement et transport durable au (613) 562-5800, poste 380, afin d'éviter qu'un avis d'infraction soit émis.

2. Personnel retraité qui est invité à venir enseigner bénévolement ou à donner une présentation pour un cours : Stationnement de courtoisie au garage Books :

- Sur réception d'un courriel du professeur/département qui fait l'invitation, une validation pour le stationnement de courtoisie au garage Brooks sera préparée. Le professeur devra se présenter au Bureau du stationnement et transport durable pour se procurer la validation, qui lui sera remise sur présentation de sa carte de retraité;
- Cette validation lui donnera accès au stationnement de courtoisie dans le garage Brook;
- Si le même professeur invité enseigne bénévolement plus d'un cours, il pourra demander le nombre de validations nécessaires pour son stationnement, selon le besoin.

3. Personnel retraité qui fait du bénévolat pour l'Université d'Ottawa: Stationnement de courtoisie:

- Si un département/service/faculté fait appel à du personnel retraité de l'uOttawa pour une activité quelconque, une demande doit être acheminée au Bureau du stationnement et transport durable par courriel pour confirmer l'activité en question et le nombre de bénévoles qui auront besoin de stationnement de courtoisie, comme c'est le cas depuis plusieurs années;
- Des validations ou permis de courtoisie seront préparés pour distribution aux bénévoles, sur présentation de la carte de retraité.

4. **Stationnement de fin de semaine pour le personnel retraité : Stationnement de courtoisie (lots extérieurs)**
  - Sur présentation de sa carte de retraité, le personnel pourra faire la demande d'un permis de courtoisie de fin de semaine, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril;
  - Il faudra se présenter sur semaine (lundi-vendredi, entre 8h et 16h30 ou 15h30 l'été) au Bureau du stationnement et transport durable, 139 Louis-Pasteur, pour obtenir ce permis.
  
5. **Stationnement occasionnel journalier, à tarif réduit pour le personnel retraité de 65+ ans :**
  - En dehors des activités énumérées ci-haut, le personnel retraité pourra obtenir du Bureau du stationnement et transport durable une validation pour une journée à tarif réduit (50%) dans le garage Brooks, sur présentation de sa carte de retraité de l'uOttawa et d'une preuve d'âge (65+ ans). Il devra se présenter au 139 Louis-Pasteur sur semaine.
  - Ce tarif réduit est valide uniquement pour le stationnement journalier et occasionnel. *Cette restriction n'existait pas avant et il n'y a pas lieu de prévoir des abus.*
  
6. **Invitation à participer à des conférences, des réceptions, etc**
  - Lorsque le personnel retraité est invité à des conférences ou réceptions, le tarif qui s'applique est celui négocié entre les organisateurs de l'événement et le Bureau du stationnement et transport durable;
  - Normalement, pour les activités organisées par le Bureau des anciens ou le Bureau des cérémonies, le stationnement est offert gratuitement.

**N.B. Personnel retraité embauché à contrat par l'uOttawa :**

- Si un retraité est embauché à contrat par l'uOttawa, donc rémunéré, il devra payer le stationnement au tarif en vigueur comme tout autre membre du personnel de l'uOttawa.

Cc : Hélène Boivin, Président, Association du personnel de soutien retraité de l'uOttawa (APSR)  
Léo Benoiton, Vice-Président, Association des professeurs retraités de l'uOttawa (APRUO)  
Gisèle Charlebois, Directrice adjointe, Service de la protection, Stationnement & transport durable  
Francine Faubert, Gestionnaire – Administration et service à la clientèle

2011.05.10